

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2022
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 13 juin 2022
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2022
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Ajustement du tarif pour les frais de kilométrage
 - 8.2 Autorisation de remboursement d'une partie du prêt temporaire numéro 4 contracté

auprès de la Caisse populaire du Val-Saint-François

- 8.3 Autorisation d'ouverture d'un financement temporaire au montant de 826 000 \$ dans le cadre du projet de réfection des chemins Lockwood et Mulvena
- 8.4 Autorisation pour l'achat de vêtements à l'effigie de la municipalité
- 8.5 Entérinement d'embauche du directeur général / greffier-trésorier
- 8.6 Adoption du règlement No 588 : Règlement modifiant le règlement numéro 451 intitulé Règlement sur les permis et certificats, concernant les tarifs applicables à la garde de poules dans les zones non agricoles
- 8.7 Adoption du second projet de règlement No 589 : Règlement modifiant le règlement numéro 446 intitulé Règlement de zonage, concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones non agricoles
- 8.8 Autorisation de paiement d'une surcharge de carburant établie selon les normes du ministère des Transports du Québec
- 8.9 Autorisation pour l'achat de lampes solaires activées par la détection du mouvement pour l'éclairage des boîtes postales communes
- 8.10 Infotech – Achat d'une banque d'heures
- 8.11 Mandat à la firme Cain Lamarre pour la régularisation d'une partie du chemin Sterrett Mine
- 8.12 Modification du calendrier des séances ordinaires pour le mois d'août 2022

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 535 776, situé sur le chemin Armstrong – demandeur Karine Demers

11. Voirie

- 11.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 590 modifiant le règlement numéro 555, concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Rivière
- 11.2 Acceptation de la soumission pour le débroussaillage 2022
- 11.3 Acceptation de la soumission pour la coupe de foin 2022

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Location d'un conteneur **(AJOUTÉ)**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 13 juin 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-04

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 50 568,01 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-05

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 181 833,95 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 2 019,90 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-06

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 30 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2022-07-07

Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2022

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 30 juin 2022 des revenus et dépenses comme prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-08

Ajustement du tarif pour les rais de kilométrage

CONSIDÉRANT QUE la politique administrative et salariale a été adoptée le 4 octobre 2021 via la résolution # 2021-10-12_Adoption de la politique administrative et salariale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la Politique administrative et salariale autorise le conseil de la municipalité à modifier les frais d'allocation automobile par résolution;

CONSIDÉRANT l'article 19, la Politique autorise une compensation relative au kilométrage au montant de cinquante cents par kilomètre (0,50 \$/km) parcouru pour les employés de la municipalité lors de l'utilisation de leur véhicule personnel ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réviser l'indemnisation et la compensation allouées, relatives au kilométrage, pour les employés de la municipalité du Canton de Cleveland;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland fixe le tarif alloué aux employés de la municipalité, lors de l'utilisation de leur véhicule personnel, à 0,61 \$/km parcouru.

QUE l'article 19 de la Politique administrative et salariale soit modifié comme suit :

19. ALLOCATION AUTOMOBILE

L'employé, qui pour accomplir ses tâches doit se servir de son automobile, recevra une allocation au montant de soixante et une cents par kilomètre (0,61 \$/km). Cette allocation pourrait être révisée par résolution du conseil.

L'employé dont le travail nécessite l'utilisation régulière de son automobile, le cas échéant, doit fournir à la municipalité une preuve à l'effet qu'il est assuré pour « affaires » et la municipalité remboursera le paiement de la différence entre l'assurance tourisme et affaires. Une pièce justificative est requise.

La municipalité possède un certain nombre de véhicules et qui sont mis à la disposition de certains employés dans le cadre de leurs fonctions. Considérant la nature particulière de certains travaux, événements, la municipalité peut mettre à la disposition de certains employés, un véhicule identifié aux couleurs et au sigle de la municipalité.

Le véhicule pourra être utilisé par l'employé pour agir sur différents problèmes d'ordre opérationnel en dehors des heures de travail. L'utilisation de ce véhicule n'est permise que dans le cadre des activités de la municipalité et/ou pour le compte de celle-ci.

- QUE** ladite modification entre en vigueur le 4 juillet 2022 et qu'une copie de la résolution soit insérée à la Politique administrative et salariale.
- QUE** le formulaire de remboursement de frais en annexe C, soit modifié en conséquence.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-09

Autorisation de remboursement d'une partie du prêt temporaire numéro 4 contracté auprès de la Caisse populaire Desjardins du Val-Saint-François

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a contracté des emprunts temporaires auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Val-Saint-François en lien avec les règlements 567, 568 et 571;
- CONSIDÉRANT QUE** ces emprunts temporaires ont été partiellement remboursés à la suite de l'adjudication d'un emprunt de 451 700\$ le 20 juin 2022;
- CONSIDÉRANT QU'** il demeure un solde résiduel sur le prêt numéro 4, à être remboursé à la Caisse Populaire Desjardins du Val-Saint-François, d'environ 58 301\$.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à rembourser le solde résiduel du prêt numéro 4 réalisé auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Val-Saint-François au montant d'environ 58 301\$;
- QUE** cette somme soit prise à même le surplus accumulé de la municipalité du Canton de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-10

Autorisation d'ouverture d'un financement temporaire au montant de 826 000 \$ dans le cadre du projet de réfection des chemins Lockwood et Mulvena

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu du Code municipal du Québec, article 1093.1, une municipalité peut contracter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour effectuer un emprunt de 826 000\$ pour effectuer des travaux sur les chemins Lockwood et Mulvena;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland demande à la Caisse Desjardins du Val-Saint-

François l'émission d'un financement temporaire au montant de 826 000\$ lié au règlement d'emprunt numéro 587 portant sur des travaux à être effectués sur les chemins Lockwood et Mulvena;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise M. Herman Herbers, Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cet emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-11

Autorisation d'achat de polos et de manteaux à l'effigie de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire que les membres du conseil municipal et du personnel aient accès à des vêtements à l'effigie de la municipalité;

CONSIDÉRANT la somme de 3 000\$ réservée au budget pour l'acquisition de vêtements à l'effigie de la municipalité;

CONSIDÉRANT les vêtements et les prix soumis par les Créations Jade d'Ascot Corner;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland procède à l'achat des polos et de manteaux auprès de Créations Jade en respectant un budget d'environ 3 000\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-12

Entérinement d'embauche du directeur général / greffier-trésorier

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration;

CONSIDÉRANT la période de probation de 6 mois étant terminée;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Martin Lessard au poste de directeur général / greffier-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland.

RÈGLEMENT NUMÉRO 588

Adoption du règlement No 588 : Règlement modifiant le règlement numéro 451 intitulé Règlement sur les permis et certificats, concernant les tarifs applicables à la garde de poules dans les zones non agricoles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement des permis et certificats afin de gérer les documents à fournir et tarifs des constructions et usages sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent d'intégrer les dispositions sur la garde de poules en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules dans les zones comprises dans les zones non agricoles (blanches);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par la municipalité à la séance du Conseil du 6 juin 2022 par le conseiller, monsieur Daniel Braün;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 588 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-14

Adoption du second projet de règlement No 589 : Règlement modifiant le règlement numéro 446 intitulé Règlement de zonage, concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones non agricoles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent d'intégrer les dispositions sur la garde de poules en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules dans les zones comprises dans les zones non agricoles (blanches);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par la municipalité à la séance du Conseil du 6 juin 2022 par la conseillère, madame Sylvie Giroux;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 2022 dernier sur le projet de règlement numéro 589;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le second projet de règlement numéro 589 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-15

Autorisation de paiement d'une surcharge de carburant établie selon les normes du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise MYRROY Division Estrie inc. prévoyant la possibilité d'une surcharge de carburant établit selon les normes du ministère des Transports du Québec pour palier la hausse des prix du carburant;

CONSIDÉRANT QUE la surcharge établie selon le taux du MTQ correspond à 18% du montant forfaitaire originalement prévu de 6 500\$ plus les taxes applicables pour une surcharge totale de 1 170\$ plus les taxes applicables;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte de payer la surcharge de carburant de 1 170\$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-16

Autorisation pour l'achat de lampes solaires activées par la détection du mouvement pour l'éclairage des boîtes postales communes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland compte plusieurs boîtes postales communes réparties sur le territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la municipalité du Canton de Cleveland d'assurer l'éclairage de ces boîtes postales communes.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland achète 12 lampes de sécurité solaire activées par détection de mouvement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-17

Infotech – Achat d'une banque d'heure

CONSIDÉRANT les besoins en service comptable de la municipalité;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'achat d'une banque de 26 heures, sans date d'expiration, chez Infotech pour le service comptable et la formation, au coût de 1 960 \$, plus taxes;

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer tout document relatif au dossier.

INFORMATION NUMÉRO 2022-07-18

Mandat à la firme Cain Lamarre pour la régularisation d'une partie du chemin Sterrett Mine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland souhaite régulariser la situation du chemin Sterrett Mine, situé en zone agricole, en

acquérant une partie du chemin d'une superficie de 6 228 m² appartenant à deux propriétaires privés;

CONSIDÉRANT la proposition de Me Catherine Beaumier-Dupont de la firme Cain Lamarre, reçue par courriel ce 4 juillet 2022, pour faire cheminer le dossier à la CPTAQ et créer le nouveau lot;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à mandater la Firme Cain Lamarre pour la régularisation de la situation du chemin Sterrett Mine.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-19

Modification du calendrier des séances ordinaires pour le mois d'août 2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-09 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland, il y a lieu de déplacer la séance du 1^{er} août au 15 août en raison de la période des vacances estivales ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au lundi 1^{er} août 2022 est repoussée au lundi 15 août 2022.

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-20

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 535 776, situé sur le chemin Armstrong – demandeur Karine Demers

CONSIDÉRANT QUE madame Demers a déposé une demande afin d'implanter un abri forestier de 18 m², construit sur un seul plancher, sans eau courante sur le lot 5 535 776;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage, à la zone AF17, permet l'implantation d'abri forestier, pourvu qu'il soit construit en milieu forestier, qu'il ne soit pas pourvu d'eau courante et il doit être constitué d'un seul plancher d'une superficie au sol n'excédant pas 20 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, au chapitre P-41.1, r.2 permet l'implantation d'un abri sommaire

aux conditions suivantes : un seul bâtiment sommaire devant servir d'abri en milieu boisé peut, sans l'autorisation de la commission, être construit sur un lot ou un ensemble de lots boisés d'une superficie minimale de 10 ha. Ce bâtiment sommaire ne doit pas être pourvu d'eau courante et doit être constitué d'un seul plancher d'une superficie au sol n'excédant pas 20 m².

CONSIDÉRANT QUE le lot est trop petit de 5 558.1 mètres carrés pour répondre aux critères de la LPTAA, mais que les autres dispositions sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole une partie du lot 5 535 776 pour y implanter un abri forestier de 18 m².

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-21

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 590 modifiant le règlement 555, concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Rivière

Madame Sylvie Giroux, Conseillère,

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 590 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 555, concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Rivière* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement numéro 590 : Règlement modifiant le règlement numéro 555, concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Rivière est déposé.**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-22

Acceptation de la soumission pour le débroussaillage

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de débroussaillage 2022;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues des Entreprises Philippe Berthelette au coût de 105\$ de l'heure plus les taxes applicables et de 9253-4015 Québec inc. au coût de 125\$ de l'heure plus les taxes applicables;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission des Entreprises Philippe Berthelette reçue le 4 juillet 2022 pour le débroussaillage au montant de 105 \$/heure plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-18-519 « Débroussaillage et fauchage – Contrat ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-23

Acceptation de la soumission pour la coupe de foin 2022

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de coupe de foin 2022;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues des Entreprises Philippe Berthelette au coût de 35\$ du kilomètre double et de 85\$ de l'heure pour les tronçons à taux horaire, plus les taxes applicables et de 9253-4015 Québec inc. au coût de 42,5\$ du kilomètre double et de 85\$ de l'heure pour les tronçons à taux horaire, plus les taxes applicables;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission des Entreprises Philippe Berthelette reçue le 4 juillet 2022 pour la coupe de foin au montant de 35\$ du kilomètre double et de 85\$ de l'heure pour les tronçons à taux horaire, plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-18-519 « Débroussaillage et fauchage – contact ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-24

Location d'un conteneur

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de disposer de matières résiduelles fréquemment ramassées sur le bord des chemins ou ailleurs;

CONSIDÉRANT la proposition de service de la firme Enviro Connexions pour la location d'un conteneur de 6 verges, vidé aux deux semaines, pour un coût mensuel de 218,00\$ plus les taxes applicables;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition d'Enviro Connexions et loue un conteneur de 6 verges, qui sera vidé aux deux semaines, au coût mensuel de 218,00\$ plus les taxes applicables.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 4 juillet 2022.

Aucune question reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues par les membres du conseil et sont répondues ou seront répondues ultérieurement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-25

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h20.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier